

Vénissieux, le 25 novembre 2022

## POINT SUR LE PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE BOOSTHEAT

**BOOSTHEAT (FR0011814938 / ALBOO), acteur industriel français de l'efficacité énergétique, fait un point d'étape sur la procédure de sauvegarde ouverte par jugement du Tribunal de commerce de Lyon le 4 octobre 2022 et l'Offre Ferme sous conditions suspensives de prise de participation minoritaire au capital de la Société par HBR Investment Group (HBR)<sup>1</sup>.**

Le Tribunal de Commerce de Lyon a fixé au 6 décembre prochain l'audience devant se prononcer sur la poursuite de la procédure de sauvegarde. D'ici à cette date, BOOSTHEAT et HBR travaillent à la levée des conditions suspensives afin de finaliser le projet de prise de participation et lancer le plan stratégique de retournement de BOOSTHEAT.

À ce titre, HBR a informé BOOSTHEAT de l'avancée de la levée des conditions suspensives en ces termes :

*« (...) HBR est en mesure de lever la condition suspensive (iv) relative au bailleur (...)*

*S'agissant de la condition suspensive (ii), les obligataires ont décidé unanimement d'accepter les conditions de l'offre proposée par HBR et en conséquence d'abandonner la quasi-totalité de leur créance. HBR salue l'engagement des obligataires qui lui permet d'entrevoir la restauration des équilibres financiers de BOOSTHEAT avec plus de sérénité. Ainsi HBR pourra consacrer les ressources financières nécessaires à l'ambitieux projet porté par les collaborateurs de l'entreprise tout en leur permettant de réaliser le retournement de l'entreprise dans les meilleures conditions.*

*S'agissant des banques, à ce jour, 4 établissements (représentant 86% de la dette bancaire) ont déjà donné une réponse favorable ce qui constitue un excellent début. Seuls 2 établissements n'auraient pas encore répondu favorablement.*

*(...) HBR n'est pas dès lors encore en mesure de lever la condition suspensive (ii) mais reste résolument optimiste »*

Dans l'hypothèse où les conditions suspensives, hors arrêté par le Tribunal de Commerce de Lyon d'un plan de sauvegarde conforme à l'Offre Ferme, ne seraient pas levées à cette échéance, l'administrateur judiciaire a déposé, à titre conservatoire, des requêtes en conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire, puis de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire.

La Société continuera à communiquer sur les prochaines évolutions de sa procédure et en particulier sur la levée progressive des conditions suspensives par HBR. À ce stade, la suspension de la cotation des actions BOOSTHEAT est maintenue.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Cf. communiqués de presse du 27 octobre 2022 et du 16 novembre 2022

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

### À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT a installé son siège social, son centre de recherche et son site industriel à Vénissieux, en région lyonnaise (bassin historique de l'industrie HVAC\*). La Société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance) et French Fab. BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris, (ISIN : FR0011814938).

\* Heating, ventilation and air-conditioning, soit chauffage, ventilation et climatisation en français.

---

### | CONTACTS

#### **ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX**

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / [boostheat@actus.fr](mailto:boostheat@actus.fr)

#### **ACTUS finance & communication – Serena BONI**

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / [sboni@actus.fr](mailto:sboni@actus.fr)